

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Modalités

- 1 - Choisissez le montant de votre soutien.
- 2 - Réalisez votre don
(virement, chèques à l'ordre de ASS LES AMIS DU POULAIN 44 81 , espèces...).
- 3 - Envoyez-nous vos supports de communication (logos, visuels...) par mail au format JPG, PNG...
- 4 - Recevez votre reçu fiscal immédiatement.
- 5 - Votre nom ou/et votre logo figurera parmi les soutiens locaux en fonction des supports de communication.



CONTACT MÉCÉNAT

Sandrine Elices, Présidente

LES AMIS DU POULAIN 5 Impasse de l'oratoire - 34120 PEZENAS

800anspoulain@gmail.com tél: 06 84 73 99 67

RIB : IBAN: FR76 1660 7002 4278 3212 1128 167 / BIC : CCBPFRPPPPG

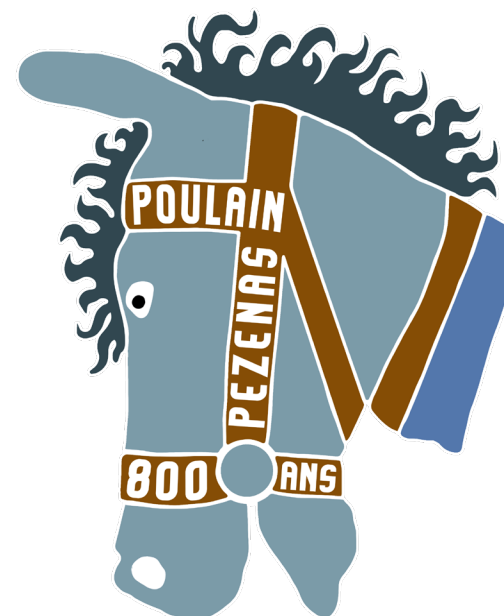
Merci !

En devenant mécène, vous contribuez directement à faire vivre un patrimoine, une fête, une mémoire et une énergie collective unique en Occitanie.

Les 800 ans seront ce que nous créerons ensemble.

DOSSIER DE MÉCÉNAT

SOUTIEN AUX 800 ANS DU POULAIN DE PÉZENAS



**Participez à une aventure patrimoniale,
artistique et populaire qui rassemblera
toute la communauté piscénoise et
de l'Agglomération Hérault-Méditerranée**



LE PROJET EN BREF

Un anniversaire historique

De Carnaval 2026 à Carnaval 2027, Pézenas fête **les 800 ans du Poulain**, l'une des plus anciennes traditions festives d'Occitanie.

Cet anniversaire sera célébré à travers un vaste programme : rencontres, ateliers, actions éducatives, collectages, expositions, fêtes et grands moments populaires.

Trois grands temps forts populaires

- **Février 2026 - Carnaval** : ouverture de l'année des 800 ans, apéritif de lancement avec photographie de la communauté participante le 17/02 à 11h.
- **Du 25 au 27 septembre 2026** - Le Week-end des 800 ans : spectacles, déambulations, participation des associations....
- **Février 2027 - Carnaval final** : clôture du cycle et transmission aux générations futures.

Des actions tout au long de l'année

- **Ateliers avec les habitants** (chants, danses, costumes, savoir-faire).
- **Travail avec les écoles, collèges, lycées, structures sociales et d'inclusion** : projets pédagogiques, rencontres, découverte des patrimoines festifs.
- **Collectage de mémoire et documentation** (témoignages, photos, archives, film).
- **Exposition et malettes pédagogiques** en partenariat avec le CIRDOC.
- **Créations artistiques contemporaines** inspirées du rituel, des musiques et des gestes du Poulain.
- **Moments conviviaux dans la ville** : spectacles, concerts, bals, déambulations festives, banquets, rencontres...

UN PROJET CONSTRUIT AVEC LE TERRITOIRE

Les 800 ans sont portés par :

Les Amis du Poulain, association d'intérêt général,

La Ville de Pézenas,

La Fabrique Sauvage, direction artistique.

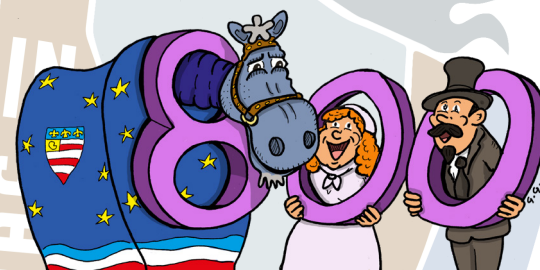
Le projet rassemble habitants, écoles, commerçants, associations, artisans, artistes et partenaires institutionnels, afin de célébrer ensemble un patrimoine vivant.

Pourquoi nous avons besoin de vous

Le soutien local permet de :

- Valoriser un patrimoine immatériel unique,
- Transmettre aux jeunes générations,
- Renforcer la vie culturelle et associative de Pézenas et de l'Agglomération Hérault-Méditerranée,
- Soutenir la création artistique locale,
- Faire rayonner Pézenas et l'Agglomération autrement.

Votre contribution, même modeste, a un impact direct sur la vitalité de la Ville et de l'Agglomération



DEVENIR MÉCÈNE

3 formes simples de soutien

- **Mécénat financier** : contribution libre.
- **Mécénat en nature** : matériel, prêt d'espace, fournitures...
- **Mécénat de compétences** : savoir-faire, aide technique, service professionnel.

Vos avantages - Mécénat d'entreprise

Votre entreprise bénéficie :

- d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don (Article 238 bis du Code Général des Impôts),
- d'un reçu fiscal officiel (Cerfa n°11580*03) délivré par Les Amis du Poulain,
- **de contreparties dans la limite de 25 % du don :**
 - mention sur les supports dédiés,
 - invitation à un moment convivial autour du Poulain,
 - visibilité locale dans le cadre du projet.

Un soutien simple, clair et encadré

L'association Les Amis du Poulain répond aux critères d'intérêt général, condition indispensable pour le mécénat et l'émission des reçus fiscaux.